

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2023/114

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – LIGUE CONTRE LE CANCER

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association LIGUE CONTRE LE CANCER, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie du dimanche 1^{er} octobre 2023 à 08h00 au dimanche 1^{er} octobre 2023 à 17h00, à la salle polyvalente de Châtillon-en-Michaille, 01200 Valsershône, à l'occasion d'un « marché rose »,

ARRETE

Article 1 : L'association LIGUE CONTRE LE CANCER est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du dimanche 1^{er} octobre 2023 à 08h00 au dimanche 1^{er} octobre 2023 à 17h00, à la salle polyvalente de Châtillon-en-Michaille, 01200 Valsershône, à l'occasion d'un « marché rose ».

Article 2 : L'association LIGUE CONTRE LE CANCER se conformera à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valsershône, le 11 septembre 2023

Pour Le Maire,

L'adjointe déléguée
Isabelle DE VIVIER



Mis en ligne le 18 septembre 2023